



CONTRAT D'ABONNEMENT

TRANSFERT DE CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU

Branchement _____, Tournée _____
Adresse : _____ LIMOGES



Ce que vous devez savoir

Afin de maintenir en service l'alimentation en eau, il est impératif de retourner ce document signé sous 15 jours à :

VILLE DE LIMOGES / DIRECTION DE L'EAU - 9, place Léon Betoulle 87031 LIMOGES Cedex 1

La souscription du contrat d'abonnement au Service de l'Eau entraîne, si vous êtes raccordé ou raccordable au réseau public d'Assainissement, l'acceptation automatique du contrat de déversement. Un relevé de compteur, le plus proche possible de la date de l'acte, est indispensable. Toute modification doit être signalée dans les plus brefs délais au Service de l'Eau. Ce document vaut commande avec obligation de paiement (TIP-prélèvement à échéance-virement-chèque-espèces). Il est nécessaire de veiller à une consommation sobre et respectueuse de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'accueil des abonnés : 05.55.45.62.36 / eau@ville-limoges.fr

Type de Gestionnaire

- Syndic du syndicat des copropriétaires / Président Directeur Général de la Société Anonyme
- Gérant de l'immeuble appartenant à :
- Gérant de la SCI / Gérant de la SARL / Autre :

Coordonnées du Gestionnaire

NOM Prénom ou Raison sociale:

Adresse de facturation :

Tél fixe : / Tél mobile :

Email :

Signature Obligatoire

Pièce(s) Justificative(s) Joindre IMPERATIVEMENT une copie du Procès-verbal ou du mandat de gestion.

- Procès-verbal de l'assemblée générale / Mandat de gestion

Date du procès-verbal ou du mandat : / /

La signature du présent contrat vaut acceptation des clauses et conditions du règlement en vigueur, dont un exemplaire m'a (nous a) été fourni. Ce règlement (modifiable par délibération) est également consultable sur le site www.ville-limoges.fr. Je (nous) reconnaissons avoir été informé(s) des conditions tarifaires (modifiables par délibération des Conseils municipal et communautaire) en vigueur au jour de la signature. Les indications fournies dans le cadre de votre contrat font l'objet d'un traitement informatique. Vous bénéficiez bien évidemment du droit d'accès et de rectification prévu par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.